COMPROMIS DE VENTE BIEN D'UN MAJEUR

N'ayant plus de contact avec mon frère depuis 10 ans, et n'étant pas encore préparer à le rencontrer, j'envisage de l'informer par lettre suivie ou recommandée, n'étant sûre que de son adresse.

Ma s?ur , subrogé tuteur, étant partie prenante de la vente, c'est mon mari qui a été nommé par ordonnance tuteur ad hoc.

En cas de non réponse de sa part, dois-je demander une autre autorisation au juge en tant que tutrice?? Quels sont nos recours possibles??

Merci pour vos réponses